

Commission administrative paritaire du corps des conservateurs du patrimoine

du 24 mars 2015

Demandes d'intégration statutaire

intégration statutaire, après détachement :

Art 25 du décret n°2013-788 portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine

"Les fonctionnaires détachés peuvent demander à être intégrés à tout moment dans le corps des conservateurs du patrimoine....."

NOM PRÉNOM	ADMINISTRATIO N D'ORIGINE	GRADE D'ORIGINE	DATE DE DÉTACHEMENT	SPECIALITE	AFFECTATION	AVIS DU SERVICE D'ACCUEIL
Damien BERNE	Ville de Lille	Conservateur territorial du patrimoine	10/11/2011	Musées	Musée de Cluny	Favorable
Ophélie FERLIER	Conseil régional Aquitaine	Conservateur territorial du patrimoine	01/07/2012	Musées	Musée d'Orsay	Favorable